

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2016

---

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4034)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE191

présenté par

M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,  
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

-----

### ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« conservant »,

rédiger ainsi la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 3 :

« , en renouvelant et en valorisant ses cultures et ses identités »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent préciser que les zones de montagne doivent pouvoir s'appuyer et valoriser toutes leurs cultures et leurs identités, qui sont très différentes en fonction des massifs et des territoires. Il s'agit d'une richesse à la fois vivante et patrimoniale qui doit être appréhendée dans toute sa diversité.